

La Lettre Municipale

Commune de BURLATS

N° 40 Mars - Avril 2017

La Mairie à votre service

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Lundi	Fermé au public	13 h 30 - 18 h 00
Mardi-Jeudi	8 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi-Vendredi	8 h 00 - 12 h 00	Fermé au public
Samedi	8 h 00 - 12 h 00 (sauf juillet août)	

Assistante sociale

Ne reçoit que sur rendez-vous au 05 63 73 02 11
de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

ADMR de Burlats

Votre ADMR de Burlats recrute des bénévoles !

Si vous disposez d'un peu de temps libre, si participer à cette action sociale qu'est l'ADMR vous semble utile pour la population de notre village, sachez que vous serez les bienvenus dans notre équipe de bénévoles, composée de Gisèle Magne, Huguette Azéma et Patrick Etien. Une réunion d'information sera éventuellement organisée par la Fédération pour vous accueillir si vous en faites la demande.

Chacun peut être confronté à des difficultés passagères nécessitant une aide pour des tâches quotidiennes, concernant les personnes âgées, les handicapés, les personnes enceintes ou sortant d'hospitalisation.

L'ADMR de Burlats se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches afin de vous procurer cette aide qui, parfois, est prise en charge par les organismes sociaux.

Vous pouvez nous contacter :

- ♦ à notre permanence place Trencavel à Burlats au 05.63.51.18.49 le mardi de 13h30 à 17h00
- ♦ auprès de notre responsable locale, Mme Huguette AZEMA au 06.83.49.33.16.

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

Le mot du Maire

Civisme et environnement ...

Notre environnement est fragile et il est de notre devoir de le protéger, de l'entretenir et de le préserver..

Lors des dernières crues, nous avons constaté que certaines personnes avaient déversé des détritiques, des gravats, des branchages, etc dans le lit de la rivière, ce qui est formellement interdit !!!

Il ne faut en aucun cas créer des obstacles à l'écoulement de l'eau ni rétrécir le lit de la rivière (par exemple clôtures grillagées, constructions diverses, qui deviendraient des embâcles). A noter que le lit de la rivière s'entend de son emprise quand elle est en crue. Le Plan de Prévention des Risques Inondation, consultable en mairie, règlemente toutes ces prescriptions.

Depuis janvier 2017, les produits phytosanitaires (désherbants) sont strictement interdits et nous sommes en total accord avec cette réglementation qui protège la faune et la flore ainsi que notre santé .

La contre partie de cet état de fait est que nous n'avons plus les moyens matériels et humains d'avoir une commune aussi bien entretenue que par le passé.

Nous faisons donc appel à votre bonne volonté afin que chacun d'entre vous entretienne les abords proches (trottoirs, clôtures, haies, etc ...) de votre habitation.

Nous sommes persuadés que vous serez réceptifs à ces règles de protection de l'environnement et nous sommes certains que votre civisme surmontera ces contraintes. En oeuvrant tous dans le même sens, notre cadre de vie sera protégé et notre commune restera un lieu où il fait bon vivre.

Fiscalité

TAXES LOCALES

stabilité du taux communal d'imposition

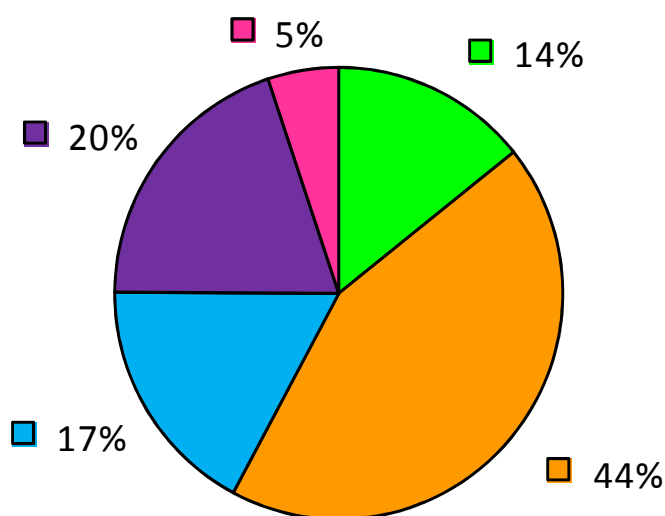
Pour 2017, la part communale de la taxe d'habitation (9,30 %) et de la taxe foncière (13,40%) n'a pas augmentée par rapport à 2016.

Néanmoins, les parts départementale et intercommunale étant en légère hausse et si de plus, vous avez réalisé des travaux d'amélioration de votre habitat modifiant votre valeur locative, vos impôts locaux subiront malgré tout une augmentation.

Budget de fonctionnement 2017 : 1 806 622 €

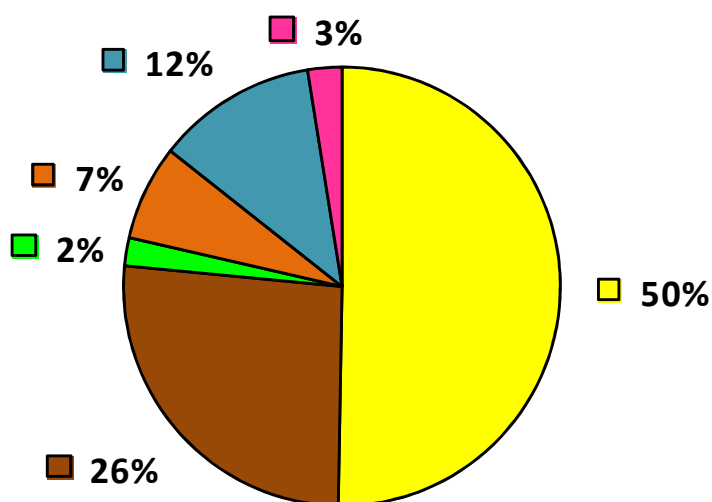
RECETTES

- 257 481 € : dotations de l'état
- 786 918 € : Impôts et taxes (taxe foncière, taxe habitation), attribution compensation Communauté des Communes
- 312 023 € : Excédent 2016
- 357 900 € : Produits de services et loyers (CAF, paiement familles CLSH et crèche)
- 92 300 € : Virement de la régie de l'eau, emplois aidés, remboursement maladie



DÉPENSES

- 908 315 € : Charges de personnel et assurances
- 473 900 € : Charges à caractère général (électricité, eau, contrats maintenance, fournitures scolaires et crèche, fêtes et cérémonies)
- 37 266 € : Intérêts d'emprunts
- 127 050 € : Indemnités et cotisations diverses (élus, pompiers, ...)
- 214 674 € : Epargne de fonctionnement
- 45 417 € : Divers



Budget d'investissement 2017 : 769 521 €

Voici les principaux investissements prévus pour l'année 2017

Remboursement capital emprunts

133 056 €

Aménagement Lafontasse

250 000 €

Voirie

60 520 €

Eclairage Public

25 000 €

Aménagement de l'île

40 000 €

Réhabilitation Ancien CAT

40 000 €

Columbarium Lafontasse

6 000 €

Chauffage Climatisation bâtiments publics

41 000 €

Travaux

Square Arnaud de Mareuil

Des travaux de restauration et du traitement des eaux pluviales étaient nécessaires surtout devant l'orangerie.



A Lafontasse

Les travaux se terminent petit à petit. Le panneau d'entrée du village a été déplacé et les trottoirs allant du giratoire côté Castres vers Lafontasse enfin goudronnés.



A la Massalarié

Au cœur du hameau, l'écoulement des eaux pluviales a été traité et les rues goudronnées.



Avec nos élus

Détermination de l'emplacement d'un futur panneau d'informations municipales.

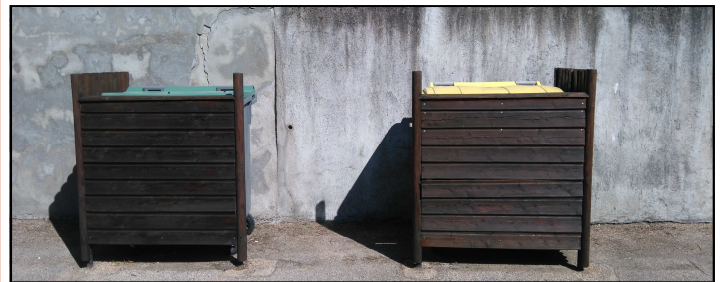


Sur l'île, après les inondations, avec les membres locaux et fédéraux du canoë kayak et l'entreprise Mailhé afin de se concerter pour la réhabilitation des berges.



Avec nos services

Les cache-containers avaient besoin d'un sérieux coup de rafraîchissement. C'est pourquoi bon nombre d'entre-eux ont été repeints.



Les beaux jours arrivant et la végétation devenant vite envahissante, nos employés ne chôment pas pour entretenir les espaces verts très nombreux sur la commune. Il en est de même pour l'épaveuse qui sillonne les routes et chemins afin de sécuriser la circulation.



Vie locale : ça s'est passé!!!

Quelques photos de l'inondation du 15 février



Fête médiévale

Il faut déjà penser à l'organisation de la deuxième édition « des médiévales de Burlats » et lors de la première réunion, bon nombre d'acteurs étaient présents pour évoquer les grandes lignes de cette fête qui se déroulera le samedi 26 août.



Fête des Salvages

La fête des Salvages aura lieu à la Papeterie les 16, 17 et 18 juin 2017.

Venez nombreux partager ce week-end convivial et festif avec les Salvages passion avec au programme :

⇒ **Vendredi 16 juin** : Marché gourmand suivi d'une soirée DJ

⇒ **Samedi 17 juin** :

- ◆ **Paradis des Petits et des plus grands** : structures gonflables, jeu en bois interactifs, ateliers musique, ...
- ◆ **Apéritif** offert par les artisans locaux puis **repas** traditionnel à 15 € : salade occitane/ jarret de porc et pommes de terre fromage / croustade / vin et café compris
- ◆ **Feu d'artifice** et **Show** de l'orchestre variété **Pop Rock EUROSIS**

⇒ **Dimanche 18 juin** : Concours de pétanque en doublettes.

L'association « **ILE BOURBON** » organise à la salle de la Papeterie le **Samedi 20 Mai en soirée** son dîner dansant réunionnais. Vous y dégusterez des produits traditionnels créoles dans une ambiance de folklore réunionnais.

Tarifs : adultes 25 €
enfants de 6 à 12 ans 12 €

Réservation obligatoire au 06 89 66 54 13



Agenda

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanches 11 et 18 juin

**Vendredi 16 Samedi 17
Dimanche 18 juin**
Fête des Salvages
organisé par les Salvages Passion

Vendredi 23 juin
Fête école de Lafontasse

**Vendredi 23 Samedi 24
Dimanche 25 juin**
Fête du Granit
Burlats

Les Mercredis du 21/06 au 06/09
Marché des gourmets
Quai Adélaïde Burlats

Vendredi 30 juin
Fête école des Vignals

du Samedi 08/07 au samedi 02/09
Exposition d'artistes
organisée par Casimir Ferrer
Salle d'honneur de la Mairie

Dimanche 02 juillet
Vide grenier
organisé par le Racing Club Salvageois
à Burlats

Mercredi 12 juillet à 17h30
Conférence sur les champignons
organisé par le Parc Naturel Régional
Salle du Foyer à Burlats

Samedi 26 août
Médiévales de Burlats

Samedi 23 septembre
Vide grenier
organisé par les Salvages Passion
Salle de la Papeterie